

# EESI

**2012-2013**

Livret des enseignements

Ecole européenne supérieure de l'image

European School of Visual Arts

Angoulême-Poitiers

# ÉESI

**2012-2013**

---

Livret des enseignements

---

---

Ecole européenne supérieure de l'image

---

European School of Visual Arts

---

Angoulême-Poitiers

---

Le livret de l'étudiant présente le principe réglementaire des études artistiques supérieures, le contexte et l'organisation de l'Ecole européenne supérieure de l'image, déployée sur les sites d'Angoulême et de Poitiers.

Il est augmenté d'un volet électronique sur les enseignements pour donner accès aux informations sur les contenus et propositions pédagogiques de l'année 2012-2013.

[www.eesi.eu/](http://www.eesi.eu/)



# PREAMBULE

L'Ecole européenne supérieure de l'image forme ses étudiants dans le champ de l'art. L'histoire institutionnelle dont elle est issue, le territoire culturel où elle s'ancre, la variété des engagements artistiques de l'équipe pédagogique induisent à comprendre ce champ dans une acception élargie. La diversité des mentions associées aux diplômes préparés à l'EESI avère l'étendue des domaines de création : bande dessinée, images animées, création numérique, pratiques émergentes. S'ils singularisent fortement l'offre de formation de l'Ecole et mobilisent tous les intervenants pour pointer l'excellence, ces domaines de création créent un ensemble complémentaire et transversal de langages, de formes et de compétences si nécessaire aujourd'hui.

Cette géographie artistique ouverte et complexe déploie aussi un réseau international propice au déplacement et à l'accueil des étudiants et des enseignants. Le voyage d'étude, conçu traditionnellement comme une expérience indispensable à la formation des artistes, s'intègre au projet de l'étudiant dans une version actualisée au monde contemporain.

Avertie des réalités du monde professionnel où les jeunes artistes et auteurs s'inscriront à leur sortie, l'EESI prodigue un enseignement exigeant et diversifié qui couvre tous les aspects de la formation artistique actuelle : la construction singulière et sensible du regard, du discours et de l'œuvre, la constitution de connaissances référencées dans l'histoire de l'art et de la pensée, l'analyse critique, l'apprentissage technique et technologique. De ce cursus, les étudiants feront des applications diverses, certains deviendront possiblement des artistes, des auteurs, des créateurs, des intellectuels spécifiques, d'autres préféreront jouer des rôles plus productifs ou réorienteront leur cheminement. Le contact direct avec les acteurs professionnels privilégié tout au long des études, dans des circonstances aussi diverses que celles de la création et de la diffusion artistiques, aide chacun à sa projection dans les mondes de l'art.

L'attention permanente et généreuse portée aux étudiants tout au long de leur parcours par les équipes pédagogique, technique et administrative contribue activement à la réussite des ambitions de l'Ecole. Qu'elles en soient ici remerciées.

**Sabrina Grassi-Fossier** directrice générale  
**Alice Vergara** chargée des études



# SOMMAIRE

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Présentation de l'EESI    | 7  |
| Pédagogie                 | 11 |
| Recherche                 | 23 |
| Programmation culturelle  | 25 |
| Médiathèques              | 27 |
| Relations internationales | 29 |
| Vie de l'étudiant         | 33 |
| Equipe pédagogique        | 41 |
| Ressources et équipements | 43 |
| Services de l'Ecole       | 46 |
| Calendrier 2012-2013      | 49 |



# PRESENTATION DE L'EESI

## A. L'Ecole européenne supérieure de l'image

Née de la réunion des Ecoles d'art d'Angoulême et de Poitiers au sein d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle, par la volonté des deux villes de créer une école à échelle régionale, l'Ecole européenne supérieure de l'image - EESI propose des formations reconnues dans le réseau européen de l'enseignement artistique supérieur. L'EESI est subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil régional de Poitou-Charentes et les deux villes qui l'accueillent.

L'EESI appartient au réseau national des établissements publics d'enseignement supérieur artistique placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Les diplômes qu'elle délivre sont homologués. Les enseignements sont évalués par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Unique école supérieure publique de la région Poitou-Charentes pour les arts visuels, l'EESI contribue, aux côtés d'autres écoles de l'image au sein du Campus Magelis à la promotion professionnelle de la filière en Charente. Deux conventions de formation doctorale signées avec l'Université de Poitiers ont permis d'ouvrir conjointement le Master bande dessinée et le Master arts interactifs et de fonder la base d'une recherche en troisième cycle.

## B. La formation artistique

L'EESI forme des artistes, des auteurs et des créateurs. Les futurs diplômés posséderont des outils théoriques et conceptuels ainsi que la maîtrise des pratiques et techniques pour exercer dans les domaines et contexte toujours évolutifs de l'art. Dans cette ambition, l'EESI propose une option Art commune à l'ensemble de l'établissement.

Les spécialisations optionnelles se concrétisent dans les mentions présentées aux diplômes.

Le Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) sanctionne trois années d'études (premier cycle, phase programme).

Le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) sanctionne cinq années d'études (deuxième cycle, phase projet).

Par l'arrêté du 16 février 2011, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a conféré le grade de master aux titulaires du DNSEP délivré par L'EESI en 2012. Le DNSEP de l'EESI est enregistré au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

## C. Le contexte

L'EESI dispense ses enseignements à Angoulême et Poitiers dans une régulation des études commune aux deux sites qui ne forment qu'un seul et même établissement. Chaque site bénéficie de moyens humains et matériels propres (accueil, secrétariat pédagogique, bibliothèque, équipements et fournitures, ressources numériques, etc.) qui assurent la souplesse de fonctionnement.

Les deux villes distantes de 100 km sont reliées très facilement par le réseau SNCF (TER et TGV) et routier. L'équipe enseignante et administrative est mobile, les échanges pédagogiques sont constants, bénéficiant aux étudiants qui se déplacent d'un site à l'autre le cas échéant.

### a) Les bâtiments

A Angoulême, l'Ecole occupe un ancien moulin hydraulique à papier du XVIII<sup>e</sup> siècle à proximité de la rivière la Charente et annexe d'autres bâtiments proches pour ouvrir des ateliers. L'Ecole, jouxtant le Musée du papier, est à proximité de la Cité Internationale de la Bande dessinée et des écoles qui forment le campus de l'image Magelis.

A Poitiers, l'Ecole occupe un ancien collège jésuite du XVII<sup>e</sup> siècle en centre ville. Elle annexe un espace à quelques rues pour les ateliers et les accrochages. L'Ecole est à proximité du TAP - Théâtre Auditorium de Poitiers et du Lieu Multiple, dédié à la création numérique.

### b) L'environnement culturel

Ces deux villes de taille moyenne ont la particularité de développer des projets culturels très ambitieux.

Angoulême est une ville de 46 324 habitants. Ville et Communauté de communes : 108 324 habitants. Le Festival international de la bande dessinée est un événement mondial. Le FRAC Poitou-Charentes y développe sa programmation et accueille artistes et professionnels de l'art.

Poitiers est une ville de 87 012 habitants. Ville et Communauté de communes : 128 096 habitants. Capitale de la région Poitou-Charentes, chef lieu du département de la Vienne, Poitiers est une ville universitaire. Elle accueille annuellement les Rencontres internationales Henri Langlois des films de fin d'études des écoles de cinéma. Le Confort Moderne propose une programmation d'expositions d'art contemporain et d'événements performatifs toute l'année.

Un conservatoire est présent dans chacune des villes, irriguées par un réseau culturel associatif très foisonnant.

### D. Statuts et fonctionnement

L'Ecole européenne supérieure de l'image est un établissement public de coopération culturelle dont le siège est 26 rue Jean Alexandre 86000 Poitiers.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC, le Conseil d'Administration (Villes d'Angoulême et de Poitiers, Ministère de la culture et de la communication, Conseil régional Poitou-Charentes, quatre personnalités extérieures qualifiées, représentants des personnels pédagogiques, des personnels administratifs et techniques, des étudiants) délibère notamment sur :

- les orientations générales de la politique de l'établissement et le contrat d'objectifs
- le règlement des études, qui précise l'organisation de la scolarité et des études, après avis du conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante
- le règlement intérieur de l'établissement
- le budget et ses modifications
- le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice
- les droits de scolarité
- les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents
- la fixation du régime indemnitaire des agents de l'établissement et la fixation des conditions de rémunération des agents non titulaires
- les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles
- les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés
- les projets de concession et de délégation de service public
- les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières
- l'acceptation ou le refus des dons et legs
- les actions en justice et les conditions dans lesquelles elles peuvent être engagées par le Directeur

- les transactions
- les suites à donner aux observations consécutives aux inspections, contrôles ou évaluations dont l'établissement a fait l'objet.

Le projet d'établissement est proposé par la Directrice générale de l'Ecole, approuvé par le Conseil d'Administration.

### **La représentation des personnels**

Conformément aux articles 8 et 8-6 des statuts de l'EPCC, il est prévu qu'un représentant des personnels administratifs et techniques et deux représentants des personnels pédagogiques siègent au Conseil d'Administration.

Ces représentants sont élus pour une durée de trois ans renouvelable.

### **La représentation des étudiants**

Conformément aux articles 8 et 8-6 des statuts de l'EESI, il est prévu que deux étudiants siègent au Conseil d'Administration. Dans le mois qui suit la rentrée, il est procédé à l'élection des représentants des étudiants. Le mandat des représentants est d'une année.

Tout étudiant inscrit régulièrement à l'EESI fait partie de la liste électorale. Une première liste réunit les étudiants de première, deuxième et troisième années. Ce collège élit un représentant. Une deuxième liste réunit les étudiants de quatrième et cinquième année. Ce collège élit un représentant.

Les électeurs qui ne peuvent pas voter personnellement peuvent donner procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

### **Le Comité Scientifique Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE) de l'EESI est composé de**

- la Directrice générale qui le préside
- la Chargée des études
- les 2 enseignants coordinateurs des années sanctionnées par un diplôme

- 4 personnalités extérieures qualifiées désignées par le Président, sur avis de la Directrice générale
- 4 représentants des enseignants élus pour une période de trois ans renouvelable
- 4 représentants des étudiants élus pour une période d'un an renouvelable
- 2 représentants des personnels administratifs et techniques, élus pour une période de trois ans renouvelables.

Le CSPVE est consulté sur toutes les questions touchant aux activités pédagogiques et scientifiques de l'établissement. Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative de la Direction ou à la demande de la moitié de ses membres. La Direction présente le rapport des travaux du CSPVE devant le Conseil d'Administration.

**Le Conseil pédagogique (CP)** a pour mission de débattre sur les thèmes relatifs à la pédagogie et à son organisation dans l'établissement et de rechercher les axes de transversalité intersites, de transdisciplinarité et d'articulation entre les activités de recherche et d'enseignement.

Il est composé des professeurs coordinateurs pour chaque année des phases Projet et Programme ainsi que de chacun des Masters et du Post-diplôme, d'un étudiant élu par ses pairs, pour chacune des phases d'études (c'est-à-dire, par site, un représentant pour la Phase Programme, un pour la Phase Projet, un pour chaque Master) et, pour chacun des sites, de deux représentants des personnels non enseignants chargés d'encadrement pédagogique, de la Directrice générale, du Directeur administratif et financier, de la Chargée des études et des secrétaires pédagogiques.

Selon l'ordre du jour, il peut auditionner des experts.

La durée maximale du mandat est limitée à trois années consécutives, à l'exception des représentants étudiants dont le mandat est annuel. Le Conseil pédagogique se réunit au moins une fois par trimestre. Il est convoqué par la Directrice générale ou, de manière exceptionnelle, à la demande des deux tiers de ses membres.

#### **Le Collège d'orientation pédagogique (COP)**

a pour mission de soumettre des propositions et de conseiller la Directrice générale et la Chargée des études sur l'ensemble des thèmes relatifs à la pédagogie et à son organisation en cohérence avec le projet d'établissement.

Il est composé de la Directrice générale et la Chargée des études et de professeurs désignés par la direction.

Selon l'ordre du jour, le Conseil peut auditionner des experts. A l'issue des débats, la Directrice générale procède à arbitrage.

Le mandat des professeurs désignés pour participer au Collège d'orientation pédagogique correspond à celui la Directrice Générale.

En cas de désaccord, il peut être mis un terme à leur fonction avant ce terme.

Le Collège d'orientation pédagogique se réunit aussi souvent qu'il est jugé nécessaire pour la bonne marche de l'établissement, sur initiative de la Directrice Générale.

**Le Comité Recherche** se compose de la Directrice générale et de la Chargée des études, des enseignants coordinateurs de la 5ème année, des co-directeurs et/ou coordinateurs des Masters, du directeur du Post diplôme. Il articule notamment la relation à l'Université.

#### **Les Coordinateurs**

Les enseignants procèdent à l'élection d'un coordinateur par année et par site, y compris les années de Masters. Les coordinateurs organisent les emplois du temps et sont référents pour les étudiants comme pour la Chargée des études. Des réunions de coordination se tiennent régulièrement sur chaque site.

#### **E. Faits et chiffres**

##### **Budget 2012**

4,74 millions d'euros en fonctionnement  
et 15 000 euros en investissement.  
Personnel permanent : 87 agents

##### **Effectif des étudiants de l'année 2011-2012**

Nombre d'étudiants : 306  
Femmes : 156  
Hommes : 150  
Etudiants français : 270  
Etudiants étrangers : 36

Admissions en 1ère année en 2011-2012 : 100  
Admissions en cours d'études en 2011-2012 : 36

##### **Effectif des étudiants de l'année 2012-2013**

Nombre d'étudiants : 300  
Femmes : 151  
Hommes : 149  
Etudiants français : 279  
Etudiants étrangers : 21

Admissions en 1ère année en 2012-2013 : 74  
Admissions en cours d'études en 2012-2013 : 16

##### **Diplômés en 2011**

Diplômes de 1er cycle : 42  
Diplômes de 2e cycle : 16  
Masters : 18

##### **Diplômés en 2012**

Diplômes de 1er cycle : 51  
Diplômes de 2e cycle : 19  
Masters : 15

# PEDAGOGIE

## A. L'admission

Les modalités d'admission à l'Ecole européenne supérieure de l'image sont définies par l'arrêté du 6 mars 1997 modifié, relatif à l'organisation des études supérieures d'art, Titre II, articles 4 et 5.

### Entrée en première année

L'entrée en première année d'école d'art se fait exclusivement par concours.

Le concours d'entrée est ouvert aux candidats de moins de 26 ans, détenteurs du baccalauréat (ou d'un titre équivalent) ou en voie de son obtention lors de la session qui suit le concours (seul un résultat positif confirmera l'admission à l'EESI). Très exceptionnellement des dérogations d'âge pour se présenter au concours peuvent être accordées sous la condition que le candidat adresse une demande justifiée à la Chargée des études.

Le concours d'entrée est organisé en deux journées. La première journée comporte trois épreuves d'admissibilité :

- culture générale (3h)
- langue étrangère (1h)
- arts plastiques (3h)

A condition d'avoir obtenu la moyenne, le candidat présentera le deuxième jour un ensemble de réalisations plastiques personnelles, lors d'un entretien avec un jury de professeurs de l'EESI.

Pour les étudiants étrangers, le niveau de français minimum demandé au TCF (Test de connaissance du français) est B2.

Les modalités d'inscription au concours, les dates des sessions sont mises à jour sur le site de l'Ecole.

### Entrée en cours d'études

Arrêté du 6 mars 1997 relatif à l'organisation des études conduisant au DNAP et DNSEP Titre V article 39, modifié par Arrêté du 24 janvier 2011 – article 1

## La commission d'admission

La commission d'admission est destinée aux étudiants ayant accompli une ou plusieurs années d'études dans une école supérieure d'art sous tutelle du ministère de la Culture.

Le candidat présente un dossier de travaux artistiques et ses motivations devant une commission composée de quatre enseignants de l'Ecole.

L'obtention des crédits Ects des années précédentes est indispensable pour être admis. La commission prononce, selon la demande du candidat, un avis pour une admission en année 2, 3, 4 ou 5.

## Les commissions d'équivalence

Les candidats ayant effectué des études dans d'autres types d'établissements en France ou à l'étranger peuvent solliciter une audition par la commission d'équivalence de l'Ecole : ils présentent un dossier de travaux personnels lors d'un entretien.

Dans certains cas, l'appréciation de la commission d'équivalence de l'établissement peut être soumise à la commission nationale d'équivalence (ministère de la Culture) qui détermine en dernier lieu le niveau d'insertion du candidat dans le cursus. Les candidats étrangers se présentent pour cela à la première commission d'équivalence de l'EESI (mai 2013), leurs dossiers devant être visé par la commission nationale en juin.

Pour les étudiants étrangers, le niveau de français minimum demandé au TCF (Test de connaissance du français) est B2.

## Commissions d'admission et d'équivalence 2013

Pour connaître la date précise des commissions et télécharger les dossiers, se reporter au site.

B. Le cursus

Présentation

Le cursus art et expression plastique, d’une durée de cinq années, est structuré en deux cycles : le 1er cycle ou phase programme mène au Diplôme national d’arts plastiques (DNAP) en trois ans, le 2ème cycle ou phase projet, consacré au développement du projet personnel de l’étudiant, conduit au Diplôme national d’expression plastique. Ces diplômes sont nationaux.

Les enseignements donnés à l’EESI sont dans l’option Art, quelle que soit la dominante choisie par l’étudiant au cours de ses études (bande dessinée, image animée, création numérique, pratiques émergentes).

Le cursus est architecturé selon trois cycles correspondant au principe LMD (Licence, Master, Doctorat) :

En 3 ans – DNAP - Diplôme national d’arts plastiques  
option Art (sites d’Angoulême et de Poitiers)  
option Art, mention bande dessinée (site d’Angoulême)  
option Art, mention images animées (site d’Angoulême et de Poitiers)

En 5 ans – DNSEP - Diplôme national supérieur d’expression plastique, au grade de master  
option Art, mention bande dessinée (site d’Angoulême)  
option Art, mention création numérique (site de Poitiers)  
option Art, mention pratiques émergentes (sites d’Angoulême et de Poitiers)

En parallèle à l’enseignement art et expression plastique, deux programmes spécialisés ont été développés en partenariat avec l’université de Poitiers (pré-requis Bac +3)

En 2 ans – Master Arts interactifs (site de Poitiers)  
En 2 ans – Master Bande dessinée (site d’Angoulême)

Un programme de recherche ouvert aux jeunes artistes internationaux préfigure la création d’un doctorat (pré-requis Bac +5)

En 1 an – Post-diplôme Document et art contemporain (site de Poitiers)

Structuration et évaluation

Depuis 2000, une réforme de l’enseignement supérieur européen est à l’œuvre. Elle vise l’homogénéisation de l’architecture des cursus (adoption du principe Licence, Master, Doctorat) et du langage d’évaluation des programmes d’études (adoption du système de crédits transférables). Cette harmonisation permet la compréhension des organisations et des programmes et facilite la mobilité des étudiants dans le cadre de leurs études en Europe. L’EESI applique ces dispositions conformément au décret No.2002-481 du 8 avril 2002.

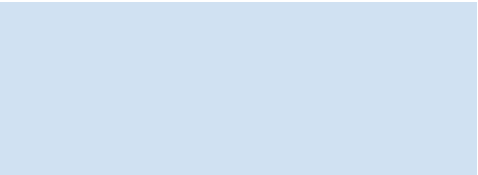
Le système de crédits accompagne le découpage du cursus en semestres.

1er cycle

Concours d’entrée

Bac + 3

| 1ère année<br>– DNAP 1                  | 2ème année<br>– DNAP 2  | 3ème année<br>– DNAP 3               |
|-----------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Semestre 1<br>– 30 ECTS                 | Semestre 3<br>– 30 ECTS | Semestre 5<br>– 30 ECTS              |
| Semestre 2<br>– 30 ECTS<br>examen final | Semestre 4<br>– 30 ECTS | Semestre 6<br>+ Diplôme<br>– 30 ECTS |
| 60 ECTS                                 | 120 ECTS                | 180 ECTS                             |



| PROGRAMME                            |        |        |        |        | PROJET                                                                                   |        |        |        | POST-DIPLOME                                                                                                          |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| sem. 1                               | sem. 2 | sem. 3 | sem. 4 | sem. 5 | sem. 6                                                                                   | sem. 7 | sem. 8 | sem. 9 | sem. 10                                                                                                               |
| Initiation<br>Découverte<br>Sessions |        |        |        |        | Mobilité<br>Internationale<br>ou stage                                                   |        |        |        | POST-DIPLOME<br>Document<br>et art contemporain                                                                       |
|                                      |        |        |        |        | <b>DNAP option Art</b><br>option Art<br>mention bande dessinée<br>mention images animées |        |        |        | <b>DNSEP option Art</b><br>mention bande dessinée<br>mention création<br>numérique<br>mention pratiques<br>émergentes |
|                                      |        |        |        |        |                                                                                          |        |        |        | <b>MASTERS</b><br>Arts interactifs<br>Bande dessinée                                                                  |

**2ème cycle**

DNAP + Admissibilité Bac + 5

| 4ème année – DNSEP 4    | 5ème année DNSEP 5                 |
|-------------------------|------------------------------------|
| Semestre 7<br>– 30 ECTS | Semestre 9<br>– 30 ECTS            |
| Semestre 8<br>– 30 ECTS | Semestre 10 + Diplôme<br>– 30 ECTS |
| <b>240 ECTS</b>         | <b>300 ECTS</b>                    |

Le crédit transférable (ECTS) repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire européenne correspond à 60 crédits. La charge de travail pour une année pleine étant comprise entre 1500 et 1800 heures, la valeur du crédit équivaut de 25 à 30 heures de travail.

Les 25 à 30 heures comprennent l'enseignement proprement dit (théorique ou plastique) et la charge de travail personnel généré par cet enseignement (recherche, mise en forme).

Les crédits ne s'obtiennent qu'après achèvement complet du travail et de l'évaluation des compétences qui y ont concouru. Ils sont alloués sur la base des notes locales attribuées par chaque professeur et le collège des professeurs lors du bilan semestriel. Le professeur choisit le mode d'évaluation de son unité d'enseignement : travaux individuels, travaux collectifs, contrôle continu, etc. et attribue une note sur 10.

Pour une note allant de 5 à 10 les crédits sont alloués.

Pour une note au dessous de 5, les crédits ne sont pas alloués.

Les crédits ne sont pas sécables.

L'assiduité au cours contribue à l'octroi des ECTS. Toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat pédagogique et des professeurs.

**L'arrêt du cursus**

En cas d'arrêt des études en cours de cursus, des certificats sont délivrés pour la validation des années intermédiaires :

Le Certificat d'études d'arts plastiques (CEAP) sanctionne la validation des deux premières années d'études.

Le Certificat d'études supérieures d'arts plastiques (CESAP) peut être obtenu à l'issue de la quatrième année d'études.

**C. Le premier cycle**

Il est constitué de trois années :  
une année propédeutique suivie de deux années programmatiques.

**La première année (DNAP1 – Semestres 1 & 2) – année propédeutique**

Objectifs principaux :

- améliorer sa capacité de travail et de recherche
- développer ses capacités d'analyse
- imaginer sa relation au monde

La première année d'études est une année généraliste, basée sur l'expérience, qui ouvre sur l'ensemble des pratiques artistiques, favorise les rencontres collectives en confrontant les étudiants aux enjeux diversifiés de l'art contemporain.

Elle a valeur de découverte, d'immersion, en offrant aux étudiants, à la manière d'un appel d'air, une première rencontre, souvent décisive, avec un champ de l'art caractérisé par sa multiplicité, son ouverture, sa transversalité.

Les étudiants sont invités à découvrir et à appréhender l'ensemble des pratiques artistiques enseignées à l'EESI au cours de séances d'ateliers hebdomadaires dirigées par un enseignant de l'Ecole. Ces ateliers favorisent l'expérimentation et proposent aux étudiants une situation de recherche à partir d'énoncés, de thèmes ou de problématiques en vue de les sensibiliser et de les initier, sur le plan artistique et technique, à une pratique. Les étudiants doivent produire un travail plastique au cours de cet atelier.

Toute activité pédagogique (cours, atelier, session, voyage d'étude, etc.) conduit à une évaluation par l'enseignant et suppose assiduité et production continue et personnelle. Cette évaluation est portée sur le bulletin de l'étudiant sous la forme d'une note sur 10 qui permet l'attribution des crédits ECTS.

Les rubriques et le nombre de crédits affectés respectent les modalités définies par l'arrêté du 6 mars 1997 modifié, relatif à l'organisation des études supérieures d'art, Titre II, article 4 à 6.

| Enseignements                                | Semestre 1 | Semestre 2 |
|----------------------------------------------|------------|------------|
| Pratique et initiation                       | – 20 ECTS  | – 17 ECTS  |
| Histoire, théorie des arts, langue étrangère | – 10 ECTS  | – 8 ECTS   |
| Analyse et synthèse des recherches           |            | – 5 ECTS   |

Le premier semestre inclut un « bilan » au cours duquel l'étudiant présente oralement ses travaux plastiques devant un jury de 5 enseignants qui examine aussi son bulletin.

30 crédits doivent être obtenus à l'issue des évaluations. Un rattrapage au cours du second semestre peut être proposé dans la limite de 12 crédits. L'autorisation à rattraper est fonction de la bonne assiduité de l'étudiant.

Dès ce bilan, l'équipe pédagogique peut conseiller une réorientation d'études pour que l'étudiant puisse se présenter aux concours d'entrée d'autres établissements de mars à juillet.

Le second semestre se conclut par un examen final composé :

- d'une épreuve orale durant laquelle un jury examine les travaux de fin d'année et interroge l'étudiant sur son parcours,
- de la remise d'un document portant sur les références artistiques de l'étudiant et son inscription personnelle dans le champ de la création. Ce document sera jugé tant sur sa présentation et sa rédaction que sur la recherche iconographique.

### Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé.

### Poursuite d'études

L'obtention des 60 crédits annuels ouvre le passage en deuxième année.

La décision de passage en année 2 est proposée par le jury, validée par la chargée des études.

### La phase programme

Elle couvre la deuxième et la troisième année et se conclut par le passage du DNAP. Elle est conçue dans un continuum pédagogique et vise l'affirmation progressive de la recherche personnelle en semestre 6. La formation fondamentale de la première année fait place à des approches méthodologiques et à un engagement créatif plus affirmés.

### La deuxième année (DNAP2 – Semestres 3 & 4)

Elle poursuit l'objectif de construction d'une culture spécialisée dans le champ artistique (cours théoriques, conférences, voyages d'étude, anglais) et d'approfondissement et de diversification des pratiques artistiques (ateliers, projets, workshops).

L'offre pédagogique se compose de cours obligatoires et d'une palette de propositions qui se répartissent dans les rubriques ci-dessous valorisées par un nombre d'ECTS à acquérir. Chaque enseignant précisera la modalité d'évaluation de son cours. Ces rubriques correspondent au programme des enseignements et grille de crédits décrits dans l'annexe II du code de l'éducation relatif au service public de l'enseignement supérieur (arrêté du 6 mars 1997 modifié).

| Enseignements                                | Semestre 3 | Semestre 4 |
|----------------------------------------------|------------|------------|
| Méthodologie, techniques, mises en œuvre     | – 18 ECTS  | – 18 ECTS  |
| Histoire, théorie des arts, langue étrangère | – 8 ECTS   | – 8 ECTS   |
| Recherches personnelles                      | – 4 ECTS   | – 4 ECTS   |

### Contrat de l'étudiant

Dès la deuxième année, le secrétariat pédagogique fournit à chaque étudiant en début de semestre le formulaire qui lui permet de choisir un parcours personnel, en dialogue avec le coordinateur. Ce document est une pièce administrative du dossier scolaire, il engage l'étudiant contractuellement et structure le bulletin de notation.

Le coordinateur veille à la quantité et la diversité des cours, à l'implication de l'étudiant aux projets qui associent réflexion et expérimentations.

L'accent de la deuxième année est mis sur l'apprentissage (théorique et pratique) de différentes démarches artistiques.

Le contrat est quelquefois interprété par l'étudiant comme une simple addition d'ECTS alors qu'il est le moyen pour lui d'assouvir sa curiosité et d'effectuer un parcours artistique.

### Redoublement

En dessous de 48 crédits, pas de passage. Tout redoublement est proposé par l'équipe pédagogique, validé par la chargée des études. Il ne concerne que les étudiants ayant obtenu un minimum de 36 ECTS dans l'année.

### Poursuite d'études

L'obtention des 60 crédits ouvre le passage en 3ème année.

L'obtention de 48 à 59 crédits permet le passage en 3ème année soumis à condition d'un rattrapage effectué dans les unités d'enseignement défaillantes, selon les modalités indiquées par le ou les enseignants, dans les trois premiers mois du semestre suivant. Les dispositions, connues du secrétariat pédagogique, sont inscrites dans le contrat de l'étudiant.

### La troisième année (DNAP 3 – Semestres 5 & 6)

Le diplôme présenté en fin d'année sanctionne les trois années initiales du cursus des études artistiques supérieures. L'objectif de la troisième année est la préparation de chaque étudiant à présenter au diplôme un ensemble de travaux cohérent et exigeant.

Le premier semestre creuse le champ d'expérimentation. Le second semestre est celui de la mise en forme. Projets collectifs et individuels seront proposés pour renforcer la capacité de l'étudiant à formuler oralement un propos à l'appui des références acquises par les cours théoriques qui sont maintenus et à le présenter formellement.

Pour être présenté au diplôme, l'étudiant doit avoir acquis les 120 ECTS des années 1 et 2, et les 45 ECTS de l'année 3, tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

Programme des enseignements et grille de crédits, Annexe II du code de l'éducation relatifs au service public de l'enseignement supérieur – arrêté du 6 mars 1997 modifié

| Enseignements                                | Semestre 5 | Semestre 6 |
|----------------------------------------------|------------|------------|
| Méthodologie, techniques, mises en œuvre     | – 16 ECTS  | – 8 ECTS   |
| Histoire, théorie des arts, langue étrangère | – 9 ECTS   | – 7 ECTS   |
| Recherches personnelles                      | – 5 ECTS   |            |
| Passage et obtention du Diplôme              |            | – 15 ECTS  |

L'obtention du DNAP créditera 15 ECTS supplémentaires pour finaliser le volume de 180 ECTS correspondant au premier cycle.

### Organisation du diplôme

Arrêté du 6 mars 1997 modifié par l'arrêté du 12 juillet 2011 – article 3

Le jury du diplôme national d'arts plastiques, nommé par le directeur de l'établissement, comprend trois membres :

- deux personnalités extérieures à l'établissement, dont l'une assure la présidence ;
- un professeur de l'établissement chargé de fonctions de coordination dans l'année ou le cursus considéré.

Des suppléants sont nommés dans les mêmes conditions.

Le jury ne peut délibérer valablement que si l'intégralité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité absolue. Le jury peut décerner des mentions et des félicitations.

Nul ne peut se présenter aux épreuves du DNAP s'il n'a pas satisfait à l'ensemble des crédits de la phase programme.

Les épreuves du DNAP consistent en :

- l'examen du dossier pédagogique du candidat
- une sélection par l'étudiant de travaux significatifs de ses trois années d'études
- un entretien avec le jury

### Les critères d'évaluation du DNAP

Les candidats aux épreuves du DNAP sont notés sur quatre critères :

- présentation formelle et critique des travaux
- origine et évolution du projet
- inscription culturelle du travail (pertinence des références et diversité des connaissances)
- qualité des réalisations

Chacun de ces critères est noté sur cinq. Une moyenne de dix est nécessaire pour l'obtention du diplôme. Une mention peut être attribuée à partir d'une note de quatorze. Les félicitations du jury sont données aux candidats dont la note atteint ou dépasse seize.

Aucun candidat ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du diplôme national d'arts plastiques. La seconde présentation aux épreuves est subordonnée à une décision favorable du directeur de l'établissement prise sur proposition d'une commission pédagogique composée de professeurs de l'année 3.

### Redoublement

L'échec au diplôme, un nombre insuffisant d'ECTS pour que l'étudiant soit présenté sont les deux cas de redoublement admis, sur proposition de l'équipe enseignante et validation de la chargée des études.

### Poursuite d'études

La poursuite d'études en deuxième cycle est soumise à deux conditions :

- la réussite au DNAP
  - la décision favorable de la commission des enseignants qui a reçu l'étudiant en entretien au cours duquel il a présenté les pistes de recherche qu'il creusera en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années.
- L'étudiant qui souhaite poursuivre un deuxième cycle dans une autre école supérieure d'art devra se présenter à la commission d'admission organisée par celle-ci (généralement en juin). S'il souhaite se réorienter vers un autre établissement supérieur, il s'informerait dès le mois d'avril des démarches à accomplir.

## D. Le deuxième cycle

L'étudiant, fort de ses acquis du 1<sup>er</sup> cycle, aborde une phase de deux ans au cours de laquelle il affirme la capacité artistique dont il fera la démonstration lors du diplôme national supérieur d'expression plastique, constitué d'un mémoire et d'une présentation de travaux plastiques en fin de 5<sup>ème</sup> année.

L'affirmation d'une personnalité artistique et la capacité à conduire, dans la discipline considérée, une démarche innovante ;

La capacité à conduire un projet en autonomie ;  
La capacité à conduire un projet dans un cadre collaboratif (production dans le cadre d'un travail d'équipe ; projets pluridisciplinaires) et à assumer la responsabilité d'une conduite de projet ;  
L'adaptabilité à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international ou une démarche interculturelle ;  
La capacité à conduire un travail de prise de distance critique sur la pratique artistique sont les objectifs du deuxième cycle.

Le deuxième cycle est considéré comme un continuum pédagogique entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> années, appelé « phase projet ». Il crédite 120 ECTS. Au cours de cette phase, l'étudiant affirme son projet personnel avec l'appui des enseignants qui lui apportent méthodologie et soutien théorique et plastique, il revient enrichi de l'ouverture internationale et/ou professionnelle acquise grâce au programme de mobilité.

### La quatrième année (DNSEP4 – Semestres 7 & 8)

L'admission en 4<sup>ème</sup> année est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'arts plastiques et à une décision favorable du directeur de l'Ecole après entretien de l'étudiant avec une commission d'enseignants de l'Ecole sur ses projets et ses recherches.

Répartition des crédits selon les modalités définies par l'arrêté de l'article 27 à l'article 36

| Enseignements                                                            | Semestre 7 | Semestre 8 |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| méthodologie de la recherche, mises en œuvre des recherches personnelles | – 20 ECTS  | – 20 ECTS  |
| philosophie, histoire et théorie des arts, langue étrangère              | – 10 ECTS  | – 10 ECTS  |

La mobilité, au premier semestre de la 4<sup>ème</sup> année (Semestre 7) fait partie du cursus.

Pour les étudiants issus de l'EESI, elle est préparée dès la 3<sup>ème</sup> année dans le cadre des programmes ERASMUS (études ou stages) et dans d'autres cadres extra européens. La situation des étudiants extérieurs admis par le biais des commissions sera examinée cas par cas.

La mobilité n'est pas une parenthèse d'études, elle crédite des ECTS, obtenus soit dans le cadre du cursus effectué dans la structure partenaire, soit par le rendu de stage évalué par les enseignants au retour, afin de valider le semestre (30 ECTS).

La mobilité n'interrompt pas le suivi pédagogique de l'EESI. L'étudiant entretient une relation régulière, organisée par le coordinateur, avec le collège des enseignants du 2<sup>ème</sup> cycle pour rendre compte du contexte et les orientations de sa recherche théorique, plastique et culturelle.

Cette recherche sera mise en forme par l'étudiant au cours d'un séminaire organisé pour le retour de mobilité par le collège des enseignants. Ce séminaire déterminera plus précisément le tutorat de mémoire et des travaux plastiques ainsi que le calendrier des rendus intermédiaires du mémoire.

La recherche en vue du mémoire, la conception de celui-ci (plan, écriture, iconographie, appareil de références, forme, etc.) sont une élaboration continue jusqu'à janvier de l'année qui suit, en parallèle aux recherches plastiques.

### Redoublement

Le redoublement est possible à condition d'avoir réuni un minimum de 46 ECTS. Il est proposé par l'équipe enseignante et validé par la chargée des études.

### Poursuite d'études

60 ECTS sont requis pour passer en 5<sup>ème</sup> année.

Entre 48 et 59 crédits, le passage en 5<sup>ème</sup> année se fait sous condition de rattrapage dans les trois premiers mois du premier semestre selon des modalités définies par l'équipe pédagogique.

En dessous de 48 crédits, le passage en 5<sup>ème</sup> année est refusé.

La fin de la quatrième année est marquée par l'obtention du CESAP (Certificat d'Etudes Supérieures d'Arts Plastiques), quelle que soit l'option.

### La cinquième année (DNSEP5 – Semestres 9 & 10)

L'année est rythmée par des moments importants :

- l'admission à se présenter au diplôme décidée par un jury composé des enseignants en fin de premier semestre
- la soutenance du mémoire au semestre 10 à une date séparée de la présentation des travaux plastiques
- le passage du diplôme en fin de semestre 10

| Enseignements                     | Semestre 9 | Semestre 10 |
|-----------------------------------|------------|-------------|
| Méthodologie de la recherche      | – 20 ECTS  | – 5 ECTS    |
| Mise en forme du projet personnel | – 10 ECTS  | –           |
| Passage et obtention du diplôme   |            | – 25 ECTS   |

## Organisation du diplôme

Arrêté du 6 mars 1997

Le jury du DNSEP est nommé par le directeur de l'établissement. Il est constitué de cinq membres : deux représentants de l'Ecole choisis parmi les enseignants, dont l'un siège au jury de soutenance du mémoire et trois personnalités qualifiées choisies dans le domaine d'activité.

Le président du jury est choisi parmi les personnalités qualifiées.

Le jury de soutenance du mémoire comprend l'un des représentants de l'Ecole et l'une des trois personnalités qualifiées.

Il est présidé par un docteur.

A l'issue de la soutenance, le jury de soutenance établit un rapport écrit qui est communiqué aux autres membres du jury.

A l'issue de l'épreuve de présentation du travail plastique, le jury délibère sur l'attribution du DNSEP en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance de mémoire. Il délivre les crédits correspondant au travail plastique (25 crédits) et au mémoire (5 crédits).

Aucun candidat ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du DNSEP.

### Les critères d'évaluation du DNSEP

Les candidats aux épreuves du DNSEP sont notés sur quatre critères :

- présentation formelle et critique des travaux
- origine et évolution du projet
- inscription culturelle du travail (pertinence des références et diversité des connaissances)
- qualité des réalisations

Chacun de ces critères est noté sur cinq.

Une moyenne de dix est nécessaire pour l'obtention du diplôme. Une mention peut être attribuée à partir d'une note de quatorze.

Les félicitations du jury sont données aux candidats dont la note atteint ou dépasse seize.

Le Diplôme national supérieur d'expression plastique vaut grade de Master. Il est inscrit au Registre National de Certification Professionnelle (RNCP) au niveau I.

## E. Les Masters

### Le Master Arts Interactifs

La formation vise à promouvoir une pensée originale de la technique et de la science dans le champ de l'art. (Plaquette téléchargeable sur le site [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu))

4 semestres : 120 ECTS

1500 h : 580 h d'enseignement ; 920 h affectées au travail individuel de création et recherche

Conventionné avec l'Université de Poitiers, le Master Arts Interactifs est adossé au laboratoire de recherche ForeLL (Formes et Représentations en Linguistique et Littérature) EA3816.

L'UE1 rassemble les enseignements fondamentaux en histoire des arts, théorie des figures et esthétiques comparées, connaissances indispensables aux métiers d'arts et/ou de recherche. L'UE2 apporte les connaissances fondamentales propres aux arts interactifs et l'on y retrouve donc l'aspect pluridisciplinaire articulé autour de trois points : STIC et Phénoménologie numérique, l'épistémologie centrée sur les rapports art-sciences-technologie et art-sciences-société, l'art et l'interactivité (numérique). L'UE3 permet de développer les compétences propres à la spécialité.

Des invitations régulières d'artistes et de théoriciens de l'art impliqués dans la scène artistique internationale permettent un contact direct et diversifié avec les processus de création, l'analyse et la critique théorique.

L'orientation du Master est clairement définie autour de la recherche. Les étudiants sont associés à ce projet notamment dans l'organisation d'un événement à visibilité nationale et internationale (colloque, biennale, exposition).

**Conditions d'admission  
pour le Master Arts Interactifs**  
Niveau de recrutement : Bac +3

Condition d'admission en Master 1 :  
Pour les titulaires du diplôme délivré par les écoles d'art (DNAP, Bachelor d'au moins Bac +3), et les étudiants venant de l'Université (titulaires d'une licence, d'un bachelor ou d'un diplôme de niveau équivalent), l'admission se fait uniquement sur dossier et projet artistique.  
Condition d'admission en Master 2 :  
L'admission est validée par un entretien après examen du dossier et du projet artistique de l'étudiant par la Commission de scolarité.  
Niveau de langue française exigé pour les étudiants étrangers : TCF niveau B2

**Le Master Bande Dessinée**

Le Master Bande Dessinée propose un lieu de création, de réflexion et de professionnalisation centré sur la bande dessinée et les domaines connexes de l'illustration, de l'animation et des productions numériques. Le Master est adossé au Laboratoire FoReLL (Formes et Représentations en Linguistique et Littérature) EA 3816. (plaquette téléchargeable sur [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu))

Les enseignements sont donnés à Angoulême et à Poitiers.

4 semestres : 120 ECTS

Les trois premiers semestres du Master proposent des enseignements théoriques pour consolider un socle de savoirs relevant de l'histoire (UE1) et de la théorie de la Bande dessinée, du roman graphique et de la relation Texte/Image (UE2). L'atelier de création permet de produire une recherche graphique (UE3).

Le dernier semestre est consacré à la rédaction du TER en M1 et du mémoire en M2 et à la présentation d'un projet artistique personnel.

Des invitations régulières d'artistes et de théoriciens de la Bande dessinée, de l'édition, de l'écriture impliqués sur la scène internationale permettent un contact direct et diversifié avec les processus de création, l'analyse et la critique théorique.

L'orientation du Master est clairement définie autour de la recherche. Les étudiants sont associés à ce projet notamment dans l'organisation d'une journée d'étude.

**Conditions d'admission  
pour le Master Bande Dessinée**

Il est ouvert aux titulaires d'un diplôme supérieur de 1er cycle obtenu dans des institutions universitaires comme artistiques, ainsi qu'aux professionnels à titre dérogatoire. Le système d'équivalences est déterminé pour favoriser autant la diversité des propositions que la qualité de leur environnement de réalisation.  
Les candidats au Master Bande dessinée sont sélectionnés sur la base d'une proposition de création, d'édition ou de recherche, selon des critères permettant d'affirmer la portée pluridisciplinaire du projet envisagé, ainsi que sa pertinence vis-à-vis des axes de recherche précités.

Condition d'admission en Master 1 :  
Pour les titulaires du diplôme délivré par les écoles d'art (DNAP, Bachelor d'au moins 3 ans), et les étudiants venant de l'Université (titulaires d'une licence, d'un bachelor ou d'un diplôme de niveau équivalent), l'admission se fait uniquement sur dossier et projet artistique.  
Condition d'admission en Master 2 :  
L'admission est validée par un entretien après examen du dossier et du projet artistique de l'étudiant par la Commission de scolarité.  
Niveau de langue française exigé pour les étudiants étrangers : TCF niveau B2



# LA RECHERCHE

## A. Le post-diplôme

### «Document et art contemporain»

Créé en octobre 2010, le post-diplôme Document et art contemporain s'adresse à des étudiants d'art ou de cinéma, de jeunes commissaires ou critiques d'art qui souhaitent prolonger leur formation par une année d'expérimentation autour des enjeux croisés du document et de l'art contemporain, sans exclusivité de support ou de technique.

Le programme vise à produire une réflexion théorique et pratique sur la fonction du document et de l'archive dans le champ de l'art et du monde social. Les deux premières années ont œuvré à une réflexion sur la dimension performative du document. Quelle est la fonction d'un document ? Comment l'activer ? Peut-on parler de « document performatif » ?

La recherche du programme 2012-2013 s'intéressera plus particulièrement à la traduction, au sens élargi, non seulement d'une langue à l'autre, mais d'un médium à l'autre.

Les activités du programme sont regroupées sur une semaine environ par mois.

Lors de ces moments de rencontre, le post-diplôme emprunte le mode du séminaire avec l'invitation d'artistes, de théoriciens ou de commissaires.

L'année 2012-2013 sera une année mobile, favorisant l'extra territorialité. Les lieux de rencontre seront (sous réserve) : Poitiers, Madrid, Bourges, Angoulême, Lausanne, Los Angeles, Beyrouth.

Les Cahiers du post-diplôme témoigne annuellement des activités du programme en réunissant les travaux des artistes et les contributions des artistes invités. Une exposition consacrée aux documents performatifs est programmée à la Galerie La Box (Ecole nationale supérieure d'art de Bourges) au printemps 2013 dans le cadre d'une carte blanche. Un partenariat avec CalArts (California Institute of the Arts, Valencia), et plus particulièrement les départements Film et Critical Studies, sera reconduit cette année sous la forme d'un séminaire croisé.

Le post-diplôme constitue une plateforme, pratique et théorique, en vue de définir et de mettre en place les modalités originales d'une recherche en art. Il sera dès lors amené à moyen terme, selon le cours des débats, des pratiques et des partenariats, à évoluer vers un Diplôme supérieur de recherche en art, de niveau Doctorat.

### Direction

Erik Bullot, cinéaste

### Professeurs référents

Joan Ayrton, artiste, professeure à l'Ecole européenne supérieure de l'image ;

Stephen Wright, théoricien, critique, professeur à l'Ecole européenne supérieure de l'image

### Programme d'invitations (sous réserve)

Rebecca Baron, artiste, cinéaste, enseigne le cinéma expérimental et documentaire à CalArts (California Institute of the Arts, Valencia), School of Film/Video ; François Bovier, critique et historien du cinéma ; Arne De Boever, théoricien, professeur à CalArts, School of Critical Studies, responsable du programme MA /Esthetics and Politics ; Yoan De Roeck, graphiste ; Joana Hadjithomas et Khalil Joreige, artistes, cinéastes ; Aliocha Imhoff et Kantuta Quirós, commissaires Le Peuple qui manque ; Ana Longoni, historienne de l'art ; Nora Martirosyan, cinéaste ; Morad Montazami, critique, historien de l'art ; The Otolith Group, artistes ; Suely Rolnik, critique d'art, psychotérapeute ; Trinh T. Minh-ha, théoricienne, cinéaste ; Akram Zaatari, cinéaste.

### Conditions d'admission au post-diplôme

Les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme homologué au niveau 1 (Bac + 5) supérieur national ou international.

Après une première présélection sur dossier artistique et une lettre de candidature, le candidat sera invité à rencontrer le jury au cours d'un entretien. Le dossier artistique présentera une documentation sur les travaux réalisés par le candidat (textes, photographies, films, catalogues, articles).

Pour les œuvres filmiques ou sonores, le candidat procèdera à une sélection d'extraits d'une durée maximale de 12 min. La lettre de candidature (2 pages maximum) expose la trajectoire du candidat, ses expériences passées et ses intérêts pour le programme du post-diplôme.

Les langues utilisées dans le post-diplôme sont le français et l'anglais.

### B. Le projet de recherche SLIDERS\_lab

Le projet de recherche artistique trouve ses racines dans les années 90, au moment où se créaient les briques conceptuelles qui allaient amener, dès le début de ce siècle, à la définition de l'interactivité comme « forme de la relation » dans l'espace cybernétique, c'est-à-dire aussi l'émergence d'un langage propre à ce médium.

Le SLIDERS\_lab prend en compte un territoire de réflexion émergeant autour de la mémoire, de l'archivage et du numérique, dans lequel des créateurs et des chercheurs se posent la question des nouvelles figures de la narration et, également, des nouvelles formes de création et d'analyse de l'image.

Ces sujets font l'objet de développements théoriques et pratiques à travers des événements, des collaborations avec des laboratoires universitaires, des institutions publiques ou privées et des créations.

#### Responsable scientifique

Jean-Marie Dallet, artiste, enseignant à l'EESI, chargé de cours à l'Université Catholique de l'Ouest

#### Equipe de recherche

Frédéric Curien, artiste, enseignant à l'EESI  
Hervé Jolly, artiste, enseignant à l'EESI

#### Partenariats

IRI (Centre Pompidou); Musée Etienne-Jules Marey, ville de Beaune; LIRIS; XLIM/SIC; EdNM, Université de Paris 8; foReLL, Université de Poitiers; CERN (Genève, Suisse); UQAM (Montréal, Québec)

#### Site et contact

[www.sliderslab.com](http://www.sliderslab.com); [info@sliderslab.com](mailto:info@sliderslab.com)

## PROGRAMMATION CULTURELLE

La programmation culturelle est conçue en étroite relation avec la pédagogie développée dans l'Ecole. Elle vise à informer l'étudiant de l'actualité artistique et culturelle la plus contemporaine, à l'ouvrir sur l'ensemble des disciplines composant le champ de l'art. Elle assure à l'étudiant un contact avec son futur environnement professionnel en favorisant les rencontres avec des artistes et avec des spécialistes de l'art.

Ainsi, sont donc organisés tout au long de l'année, des conférences, des expositions, des workshops, des visites de musées et d'institutions culturelles, des projections, des journées d'études, des performances.

Les conférences ont généralement lieu le mardi soir à Angoulême et le mercredi soir à Poitiers. Elles sont ouvertes aux étudiants des deux sites. La présence aux conférences est obligatoire pour les étudiants du site sur lequel celle-ci a lieu et facultative pour les autres. Les intervenants invités et les thématiques des conférences sont définis par un professeur en relation avec l'équipe pédagogique, mais également par la direction de l'Ecole.

D'autre part, l'Ecole a su développer ces dernières années des partenariats régionaux, nationaux et internationaux avec des institutions culturelles et des festivals qui donnent l'opportunité à ses étudiants de prendre part à des manifestations de grande envergure. L'Ecole elle-même programme ses propres événements, comme cela est notamment le cas avec le Prix de l'EESI, où chaque année un artiste reconnu est invité à exposer. Depuis 1995, le Prix de l'EESI a récompensé des auteurs ou des éditeurs de bande dessinée et s'est ouvert en 2012 à toutes les pratiques enseignées à l'Ecole. L'exposition a généralement lieu durant le Festival international de la bande dessinée et sa création comme son montage, implique des étudiants de l'Ecole, spécialement choisis pour l'occasion.



## MEDIATHEQUES

Lieux de lecture et d'échanges, les médiathèques d'Angoulême et de Poitiers proposent un fonds documentaire dans le prolongement des enseignements théoriques et plastiques.

Forte de plus de 19000 ouvrages, 1300 supports audio-visuels, de 90 abonnements périodiques et de 2 abonnements électroniques (à l'encyclopédie Universalis et à la banque d'images Britannica – image quest), les médiathèques ont également mis en place un portail documentaire accessible depuis l'intranet.

Constituée au fil des années en collaboration avec les équipes pédagogiques et au regard de l'actualité, la collection des médiathèques présente un panorama complet des grands mouvements et tendances de l'histoire de l'art, de l'Antiquité à nos jours. Spécialisés en art contemporain, les fonds se composent de monographies, de revues françaises et étrangères (Roven, Volume, Frieze, MCD, Neutral...), de catalogues d'exposition, d'écrits d'artistes et des publications de l'Ecole (*L'Idiot*, *Le Fil du Nil*, *Cahiers du post-diplôme*). Ils restent néanmoins pluridisciplinaires (sciences humaines, philosophie, littérature) afin d'entretenir l'ouverture nécessaire à la multiplicité des enseignements artistiques, sans négliger les domaines spécifiques (cinéma, photographie, arts numériques, son, arts graphiques, cinéma d'animation) propres à alimenter études et recherches. La médiathèque d'Angoulême dispose aussi d'un fonds théorique sur la bande dessinée et d'un fonds réservé aux prix de l'EESI, la médiathèque de Poitiers dispose d'un fonds spécialisé dans le domaine des arts numériques.

Relier, informer, soutenir la formation : les bibliothécaires accompagnent les étudiants dans leurs recherches et leurs travaux en leur offrant des références actualisées. L'archivage des mémoires de DNSEP et de Master et la constitution de bibliographies et de dossiers thématiques permettent d'assister au plus près les étudiants lors de leur travail de documentation.

Les médiathèques des deux sites font partie du réseau des bibliothèques des écoles d'art (association BEAR). Chacune entretient une relation professionnelle avec les lieux de diffusion de l'art contemporain, notamment avec ceux qui disposent d'un centre de documentation ou d'une politique d'édition.

Les collections sont en libre accès.

Le prêt de document est autorisé pour les étudiants et les enseignants ; le public extérieur est autorisé à consulter les documents sur place, et sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture :

### Site d'Angoulême

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Fermeture pendant les vacances scolaires

Accès wifi

Poste avec accès OPAC

(consultation du catalogue et Internet)

Consultation du catalogue par Internet

([http://bibliotheque-angouleme.eesi.eu:81/pmb/opac\\_css/](http://bibliotheque-angouleme.eesi.eu:81/pmb/opac_css/))

### Site de Poitiers

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h30

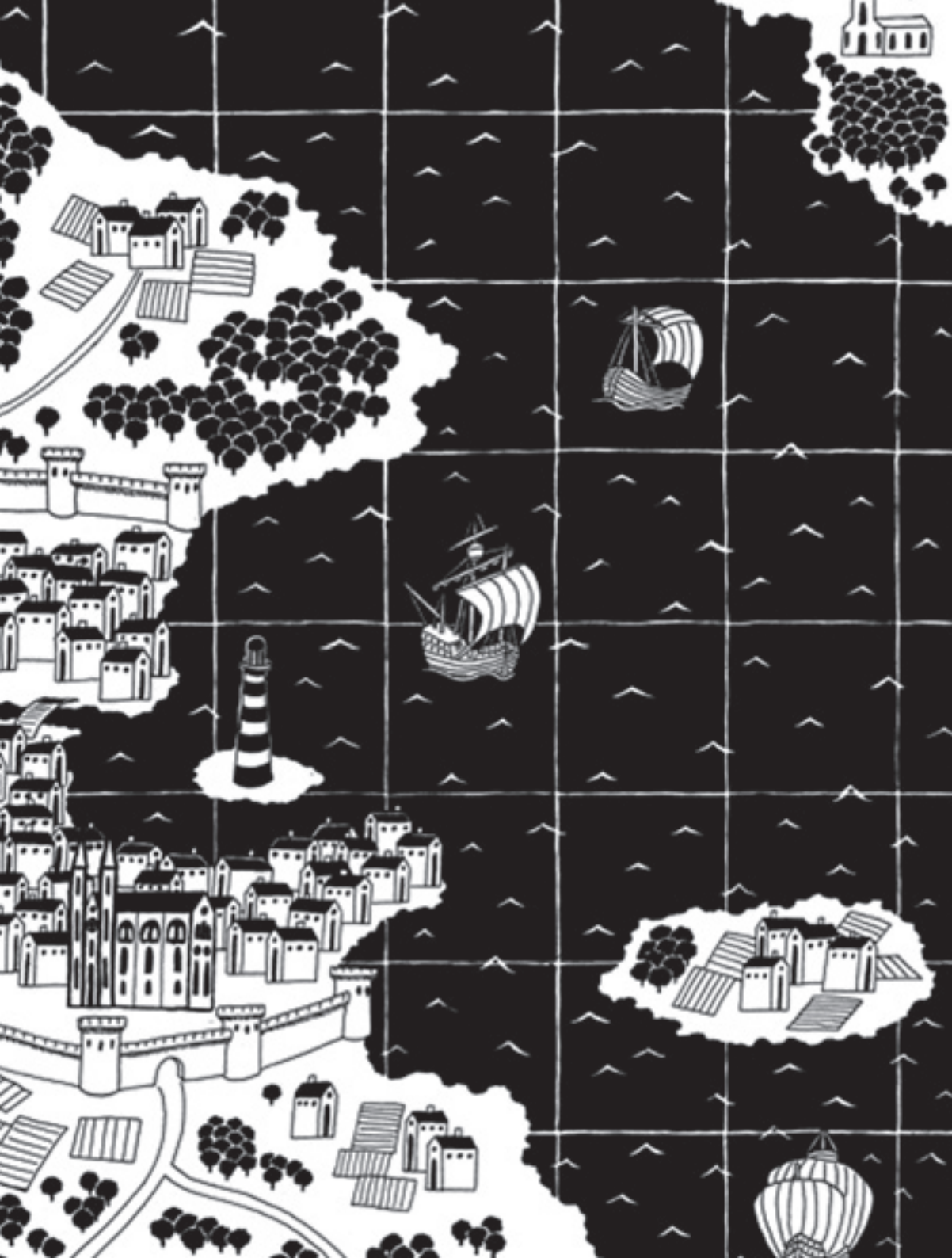
Fermeture pendant les vacances scolaires

Accès wifi

Consultation du catalogue par Internet :

<http://www.bm-poitiers.fr>

Le site internet de la bibliothèque est accessible à l'adresse suivante : <http://www.eesi.eu/~biblio/>



## RELATIONS INTERNATIONALES

L'EESI place la mobilité comme un volet indispensable à la formation d'un jeune artiste du XXI<sup>e</sup> siècle et s'efforce d'adapter le programme et la pédagogie à cette finalité. Aussi l'Ecole est-elle soucieuse de développer et de diversifier ses accords de coopération avec des écoles et des universités d'enseignement artistique qui partagent sa dynamique et ses critères d'excellence, à travers le monde.

### A. Les séjours d'études

#### Le cadre de la mobilité

Etape essentielle dans la maturation d'une pratique artistique personnelle, les séjours à l'étranger font partie intégrante du cursus de l'étudiant de l'EESI au premier semestre de la phase programme dévolue au projet personnel. Les étudiants doivent effectuer un séjour d'études dans un établissement avec lequel l'EESI a signé une convention ou partir en stage à l'étranger pour une durée comprise entre trois et six mois (retour impératif à l'EESI fin janvier au plus tard). Le projet de mobilité de l'étudiant se construit dès le début de la troisième année, en dialogue avec les professeurs qui en étudient la cohérence. La personne chargée des relations internationales ainsi que les coordinateurs de quatrième année informe les étudiants de troisième année dès la rentrée et coordonne la préparation des projets de mobilité. Le départ définitif est subordonné à l'admission en quatrième année, à l'inscription à l'EESI, notamment à l'acquiescement des droits d'inscription, ainsi qu'à l'accord de la structure d'accueil. Le séjour en mobilité, quelles que soient sa forme (études, stage) et sa destination doit contribuer aux 30 crédits requis pour le semestre, en totalité ou partiellement, accordés soit par la structure partenaire dans le cadre d'un parcours d'étude, soit par les enseignants de l'EESI dans le cadre d'un rapport de stage et du séminaire de retour de mobilité.

La liste des échanges bilatéraux ainsi que la liste des stages à l'étranger pour les étudiants de 4<sup>ème</sup> année sont disponibles sur le site de l'Ecole : [www.eesi.eu](http://www.eesi.eu)

### B. Les bourses de mobilité

#### Bourses Erasmus

Les étudiants partant pour un semestre d'études dans l'une des écoles d'art européennes avec lesquelles l'EESI a signé une convention bénéficient d'une bourse Erasmus de 160€ par mois. L'étudiant en stage en Europe peut bénéficier d'une bourse Erasmus stage de 350€ par mois. Ces bourses, financées par la Commission européenne, sont ouvertes aux étudiants ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou bénéficiant d'un statut de réfugié ou d'apatride, ou encore ayant un titre de résident permanent. Elles sont versées par l'EESI en deux temps : 80% du montant total de la bourse au début de la mobilité (après établissement du contrat étudiant ou d'une convention de stage Erasmus) et 20% au retour à l'EESI (sur remise d'une attestation de présence et d'un rapport détaillé Erasmus).

#### Bourses Découverte du Conseil régional

Pour financer leur projet de mobilité (études ou stage), les étudiants de moins de 28 ans peuvent également effectuer une demande de bourse auprès de la région Poitou-Charentes en déposant un dossier en ligne à l'adresse suivante : <https://teleservices.poitou-charentes.fr>. Le montant des aides pour un semestre d'études en Europe est de 120€ par mois ; pour les stages, en Europe et hors Europe, de 60€ par semaine pour les étudiants non boursiers du CROUS et de 90€ par semaine pour les étudiants boursiers auxquelles s'ajoute une aide forfaitaire au voyage.

Enfin, l'EESI finance les frais de voyage (un aller-retour) pour les mobilités hors Europe.

### Le suivi à distance de la mobilité

L'étudiant en mobilité reste lié à l'EESI et soumis aux obligations de sa scolarité. La mobilité s'effectuant au cours du deuxième cycle, l'étudiant est tenu de faire progresser son projet personnel de recherche, en interrogeant, par exemple, le contexte singulier dans lequel il s'inscrit.

La relation pédagogique avec l'EESI s'établit à distance avec un collège constitué du coordinateur, des enseignants de la quatrième année, des personnes en charge des études et des relations internationales.

Régulièrement (une fois par semaine à une fois par quinzaine), l'étudiant communique avec ce collège par mail, par skype, ou tout autre moyen efficace qu'il peut proposer. Les échanges portent sur les conditions de vie, le contexte pédagogique et culturel, les travaux. Ils permettent la réinsertion naturelle de l'étudiant à son retour.

L'étudiant en stage produira un rapport de stage qui sera évalué.

L'étudiant participera au séminaire de retour des étudiants en mobilité organisé par le coordinateur de chaque site et présentera ses travaux.

### C. L'accueil des étudiants étrangers en échange

Les étudiants étrangers, provenant des écoles d'art partenaires de l'EESI sont accueillis par le professeur coordinateur de leur année, qui leur explique la vie de l'Ecole et le déroulement des études.

Les secrétaires pédagogiques des deux sites veillent à aider les étudiants étrangers dans leurs démarches administratives et personnelles (logement, sécurité sociale, etc.).

Conformément aux conventions avec les écoles d'art partenaires, les étudiants sont sélectionnés et proposés par leur école d'origine. Ces dernières doivent faire parvenir à la personne en charge des relations internationales un dossier de candidature incluant une lettre de motivation et un dossier artistique au plus tard :

- le 30 juin pour un échange au premier semestre
- le 30 novembre pour un échange au second semestre.

Les étudiants étant intégrés au cursus normal des études, il leur est demandé d'avoir une bonne connaissance de la langue française.

### D. Les voyages d'études

Outre les possibilités individuelles d'échanges, l'Ecole participe régulièrement à des projets collectifs à l'étranger pouvant aboutir à des publications comme ce fut le cas avec « Migrating Art Academies » (projet collaboratif entre l'EESI, l'Académie des Arts et Médias de Cologne et l'Académie des Beaux-arts de Vilnius) ou encore « dx5 digital & graphic research » (groupe de recherche des Beaux-arts de Pontevedra et l'ARC « Princeps » de l'EESI).

Des projets de workshops à l'étranger impliquant un professeur et un groupe d'étudiants de l'EESI sont régulièrement proposés (récemment au Liban (Beyrouth) et au Pays de Galles (Wrexham)). Cette année, l'EESI participe notamment à un projet de création transmedia autour des collections permanentes ethnographiques du Musée Théodore Monod à Dakar et du Musée d'Angoulême.

## E. Les partenariats spécifiques

### Résidence pour les diplômés

#### La Fabrique de l'image, Mexico

A partir de janvier 2013, un jeune diplômé de l'EESI sera reçu en résidence pendant 3 mois à l'espace pour l'art contemporain SOMA à Mexico. La réciprocité sera assurée par l'accueil à l'EESI comme professeur invité pour la même durée d'un jeune artiste mexicain, proposé par Soma.

### Post-diplôme

#### California Institute of the Arts, Valencia, Californie

En 2011, un partenariat entre CalArts (California Institute of the Arts, Valencia), et plus particulièrement entre les départements Film et Critical Studies et le post-diplôme Document et art contemporain de l'EESI, a été instauré. Ce partenariat donne lieu actuellement à un projet de recherche commun, Expanded Translation.

### Bourse d'étude

#### Universitatea de Arta si Design (UAD), Cluj-Napoca

Il existe une coopération entre l'UAD et l'EESI pour l'ouverture d'un Master Bande dessinée à l'UAD. En parallèle, une bourse d'étude de l'Ambassade de France en Roumanie est accordée à un doctorant roumain pour suivre les enseignements du Master recherche bande dessinée (deuxième année) à Angoulême.

### Workshops

En 2011-2012, l'EESI a proposé des workshops inter-écoles avec les écoles suivantes :

- Kunsthochschule für Medien, Köln
- Académie Libanaise des Beaux-Arts, Beyrouth
- Glyndwr University, Wrexham
- The University of the Arts, Philadelphie

2010-01-01

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |     |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 53 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | 59 | 60 | 61 | 62 | 63 | 64 | 65 | 66 | 67 | 68 | 69 | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 | 88 | 89 | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 100 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|

2010-01-01

# VIE DE L'ETUDIANT

## Les conditions de vie

### A. Bourses

#### Les bourses sur critères sociaux

Un lycéen ou étudiant qui a prévu de passer le concours d'entrée ou de se présenter à la commission d'équivalence et qui souhaite bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux et/ou d'un logement du CROUS pour l'année 2012-2013 doit impérativement faire une demande de dossier social étudiant (D.S.E.) par anticipation entre le 15 janvier et le 30 avril 2013 en s'inscrivant à l'adresse suivante : <https://dse.orion.education.fr/depot/>.

Pour être éligible, il faut être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire en cours lors de la première demande et être inscrit à l'EESI.

Ces bourses concernent les étudiants en formation initiale et sont versées sur 10 mois.

Leur montant varie en fonction de l'échelon attribué à partir des critères sociaux (revenus du foyer fiscal, nombre d'enfants à charge fiscale de la famille, éloignement du lieu d'études) pour une année universitaire. Elles ne sont pas imposables et sont réservées aux étudiants français, incluant les étudiants des territoires d'outre-mer (TOM) suivant des études en métropole ou dans un Etat du Conseil de l'Europe ne percevant pas d'aide du ministère de l'outre-mer ; aux étudiants étrangers possédant la nationalité de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse sans condition pour l'étudiant justifiant de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France, mais sous condition pour les autres ; aux étudiants étrangers résidant en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal de rattachement (père ou mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.

#### Les aides au mérite

Cette aide s'adresse d'une part aux bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » à l'examen, éligibles à la bourse sur critères sociaux, inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur. Le rectorat transmet au CROUS la liste des bénéficiaires, l'étudiant n'effectue pas de démarche directe.

D'autre part, les étudiants accédant au Master par la licence universitaire, éligibles à la bourse sur critères sociaux, inscrits en Master 1ère année dans un établissement de l'enseignement supérieur, figurant parmi les 10% des meilleurs étudiants ayant obtenu une licence l'année universitaire précédente. Les établissements d'enseignement transmettent directement au CROUS les listes des bénéficiaires, l'étudiant n'effectue pas de démarche directe.

#### Bourses pour étudiants étrangers

##### Les bourses du gouvernement français

Le gouvernement français attribue chaque année un nombre important de bourses. Les bénéficiaires sont désignés par les Services culturels des ambassades de France, dans le cadre de projets précis qui s'intègrent dans des programmes de coopération établis selon des priorités gouvernementales et sur décision de commissions mixtes. La durée de la bourse dépend du programme de formation (études ou stage), son maintien est fonction des résultats obtenus. Quelle que soit leur résidence, les candidats à ces bourses doivent, **avant leur départ et suffisamment à l'avance**, s'adresser directement à ces Services dans leurs pays d'origine afin d'obtenir toutes les informations nécessaires concernant l'attribution de ces bourses et les dossiers complémentaires.

##### Les bourses des gouvernements étrangers

Certains pays accordent des bourses permettant d'effectuer des études à l'étranger. Il appartient à l'étudiant d'effectuer les démarches d'information et de sollicitation auprès du ministère de l'éducation du pays d'origine ou de l'organisme en charge des bourses avant sa venue.

### Fonds National d'Aide d'Urgence Annuelle Culture

Le Fonds National d'Aide d'Urgence Annuelle Culture (FNAUAC) permet d'attribuer une aide d'urgence annuelle aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes attestées par les chefs d'établissements et les services sociaux des Crous mais qui ne peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux. Informations générales sur [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

Mme Nicole Meteau du CROUS de Poitiers (05 49 44 53 42 [nicole.meteau@crous-poitiers.fr](mailto:nicole.meteau@crous-poitiers.fr)) est la correspondante locale pour tout renseignement complémentaire et pour l'examen du dossier.

### B. Sécurité sociale

L'affiliation au régime étudiant de la Sécurité sociale est **obligatoire** pour tout étudiant entre 16 ans et 28 ans inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

**Quelques cas dérogent à l'obligation** : étudiant entre 16 et 19 ans et ayant droit d'un parent (père ou mère) dont la profession relève d'un régime spécifique (travailleur non salarié, militaire, fonctionnaire international...); étudiant ayant droit d'un conjoint non étudiant; étudiant assuré à titre personnel en qualité de salarié permanent; étudiant dont l'un des parents est agent de la SNCF.

**Etudiants étrangers** : Les étudiants étrangers, hors Espace économique européen (EEE) et la Suisse, sont obligatoirement affiliés au régime étudiant de la Sécurité sociale s'ils remplissent les conditions générales d'affiliation.

**L'affiliation** : Deux mutuelles étudiants (la mutuelle des étudiants LMDE et la société mutualiste des étudiants SMECO) sont le relais pour l'inscription au régime étudiant de l'assurance maladie et la gestion du dossier personnel. L'étudiant doit s'affilier à la mutuelle de son choix qui lui adresse en retour une carte d'immatriculation.

La mutuelle choisie gère l'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale et verse les prestations de base de l'assurance maladie. Par contre, elle ne verse de prestations complémentaires que si un contrat est établi avec elle en tant qu'organisme de complémentaire santé.

**Date et mode d'affiliation** : L'affiliation à la Sécurité sociale étudiante se fait le jour de l'inscription administrative ou dans la semaine de la rentrée. Des pièces justificatives peuvent être demandées selon la situation personnelle de l'étudiant.

Pour s'affilier, indiquer le numéro de Sécurité sociale qui figure sur la carte Vitale.

**Prestations** : L'étudiant a droit aux prestations en nature des assurances maladie et maternité. Il peut aussi bénéficier de garanties complémentaires facultatives proposées par les mutuelles étudiantes. Ses éventuels ayant-droit (conjoint, enfants) peuvent bénéficier des mêmes prestations.

Pour compléter les remboursements de l'Assurance maladie, l'étudiant peut adhérer à une complémentaire santé. Sous condition de ressources, il peut avoir droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) ou à l'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire (ACS).

**Cotisation** : Pour l'année universitaire 2012-2013, le montant de la cotisation est de 207 €.

**Exonération de cotisation** : Les étudiants dans l'une des situations suivantes sont exonérés de cotisation : être dispensé de l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante, être âgé de moins de 20 ans (qualité d'ayant droit d'un ou des parents), être titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur, être pupille de la nation.

Les justificatifs à l'appui de la situation sont exigés : copie de l'attestation carte Vitale du ou des parents, copie de l'attestation définitive de bourse, etc.

**A noter :** En cas de perte de la qualité de boursier en cours d'année, la cotisation est exigible dans les 30 jours suivant la date de décision de retrait de la bourse, sous peine de ne plus bénéficier du droit aux prestations.

**Durée de la couverture sociale étudiante :** 1 an, du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante. Chaque année, l'affiliation se renouvelle lors de l'inscription administrative de l'étudiant dans son établissement.

**Poursuite des études au-delà de 28 ans :**  
L'étudiant garde le bénéfice de la Sécurité sociale étudiante jusqu'à l'âge de 28 ans.

A partir du jour d'anniversaire, le bénéfice du maintien des droits à la Sécurité sociale étudiante court pendant 1 an. Un report de la limite d'âge est accordé en réponse à l'une des situations suivantes : interruption des études pour raisons médicales (longue maladie, maternité, accident) ; études à cursus long (médecine, pharmacie, etc.) ; report d'études pour raison de handicap.

#### **Assistante sociale référente (Crous)**

Nicole Météau  
Cité Rabelais  
9 rue de la Devinière, Bât. B10  
BP637 – 86022 Poitiers Cedex  
tél. 05 49 44 53 42  
mail nicole.meteau@crous-poitiers.fr

## **C. Logements**

### **Logements en ville ou en foyer**

Les annonces de location de logements privés peuvent être consultées directement à l'EESI ou via des sites immobiliers.

Deux foyers de jeunes travailleurs existent à Angoulême :

Le foyer Pierre Semard  
(<http://www.selogerapidangouleme.org>)  
et le foyer Isabelle Taillefer  
(<http://www.angouleme.fr/ccas/spip.php?article9>)

A Poitiers, le foyer Kennedy des jeunes travailleurs est situé au 1 avenue Kennedy ([www.espacekennedy.com](http://www.espacekennedy.com))

### **Logements en résidence ou cités universitaires**

A Angoulême, la résidence universitaire la plus proche de l'Ecole est celle de Sillac, située au 6 rue du Colonel Chabanne.

Il existe sept résidences universitaires et cinq cités universitaires à Poitiers : la liste est disponible sur le site du CROUS.

La demande de logement (prioritairement attribués aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources) en résidence universitaire gérée par les CROUS est à effectuer avant les résultats d'examen ou d'admission dans des formations spécifiques.

C'est le deuxième volet du Dossier Social Etudiant (DSE) commun à une demande de bourse. La saisie doit être effectuée entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire sur le site internet du CROUS où vous êtes actuellement inscrit. Chaque étudiant constitue un dossier unique même s'il est candidat à l'entrée dans plusieurs établissements ou s'il sollicite plusieurs aides, quelle que soit l'académie.

Dans les 15 jours suivant sa demande sur internet, le CROUS envoie en retour un dossier papier qui récapitule des informations que l'étudiant aura saisies. Il lui faudra renvoyer au CROUS ce dossier signé avec les pièces justificatives demandées. Dès validation des informations qu'il aura fournies en retournant son dossier, le CROUS lui enverra par courrier une réponse sur la suite donnée à sa demande : renouvellement, rejet ou attente de décision. Dans ce dernier cas, la réponse sera donnée ultérieurement, après les mouvements nationaux d'affectation qui se déroulent au mois de juin.

Les attributions sont prononcées sur la base d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que ceux retenus pour le calcul de la bourse. Les critères retenus prennent en compte les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires.

### Procédure d'admission

C'est le directeur du CROUS qui prononce l'admission en résidence après avis d'une commission paritaire (administration / étudiants). Les étudiants ayant constitué leur DSE dans les délais (avant le 30 avril) reçoivent la notification de décision (admission ou rejet) fin juin. Pour que l'admission en résidence soit définitive, l'étudiant doit verser une provision (d'un montant égal à un mois de loyer) à titre de réservation et de dépôt de garantie dès la réception de la notification conditionnelle et avant mi-juillet pour les admis de juin. Le non-paiement de cette provision à la date indiquée annule le bénéfice de l'attribution du logement. Le remboursement de la provision peut être demandé avant le 15 septembre (15 août pour les résidences conventionnées) pour les seuls motifs suivants et sur pièces justificatives : arrêt des études ou changement d'académie.

Après avoir payé la provision, l'étudiant devra également retourner à la résidence d'affectation le règlement intérieur signé par ses soins et le contrat de cautionnement solidaire qui lui a été fourni, dûment rempli et signé par le tiers se portant garant.

A l'entrée en résidence, il sera demandé à l'étudiant le paiement de la première redevance due en totalité quelle que soit la date d'entrée ; la présentation de l'attestation d'assurance contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux, responsabilité civile) ; la présentation de la carte d'étudiant ou un certificat d'inscription de l'année universitaire pour laquelle le logement a été obtenu.

Attention : La demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année. Des admissions complémentaires sont prononcées à partir de la fin juillet par les services centraux du CROUS et fin août directement dans les résidences en fonction des places disponibles.

### Logements en résidence étudiantes privées

Uniquement sur Poitiers :

Résidence Beaulieu ([www.pacagest.fr](http://www.pacagest.fr))

Résidence Les Lauréades ([www.laureades.com](http://www.laureades.com))

Résidence Le Studel ([www.studel.fr](http://www.studel.fr))

Résidence Les Estudines ([www.estudines.fr](http://www.estudines.fr))

### D. Restauration

A Angoulême, les étudiants peuvent prendre leur repas dans la serre dont le rangement et la propreté leur incombent.

Ils peuvent également déjeuner au restaurant universitaire Le Crousty :

Domaine universitaire, en face de l'IUT

6 rue de Varsovie

16000 Angoulême

Ce restaurant est géré par le CROUS et est ouvert du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30.

Paiement par carte Monéo créée sur présentation de la carte étudiante.

(Rechargement borne monéo : 8h à 16h)

A Poitiers, les étudiants peuvent prendre leur repas au premier étage dans un espace dont le rangement et la propreté leur incombent.

Deux restaurants universitaires sont situés près de l'Ecole :

Cafétéria La Cave  
43 place Notre Dame  
86000 Poitiers  
Du lundi au jeudi de 10h à 16h et le vendredi de 10h à 15h.

Restaurant universitaire Roche d'Argent  
1 rue Roche d'Argent  
86000 Poitiers  
Du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30  
(fermé le soir) et la salle Indiana, snack :  
Du lundi au vendredi de 11h30 à 14h00  
(Ouvert uniquement le midi)

La liste de tous les restaurants universitaires est disponible sur le site du CROUS.

## La vie à l'Ecole

### A. Journée Portes ouvertes

Une journée Portes Ouvertes a lieu chaque année sur les deux sites. Celle-ci permet l'accès libre à l'ensemble des ateliers, salles de cours, bâtiments historiques et autres secteurs d'activités de l'Ecole. Elle est également l'occasion pour les étudiants de présenter une sélection de travaux et d'en discuter avec le public de cette journée.

### B. Internet

Chaque étudiant dispose d'un accès informatique identifié sur les ordinateurs de l'Ecole (mac ou pc), d'un espace de stockage privé en réseau et d'un espace de stockage partagé.

Une adresse mail personnalisée @eesi.eu créée dès l'inscription donne accès à la messagerie de l'Ecole gérée par Google.

L'usage de la messagerie électronique est indispensable. L'équipe enseignante et les secrétariats pédagogiques adressent régulièrement aux étudiants les messages essentiels concernant l'emploi du temps et les cours. D'autres informations y transitent, comme la lettre d'information de l'Ecole et les acquisitions des bibliothèques. La messagerie doit être consultée quotidiennement et utilisée pour correspondre avec les enseignants, adresser des demandes aux services ou réserver du matériel.

### C. Informations sur l'actualité de l'Ecole

Chaque mois, est envoyée via l'adresse newsletter@eesi.eu, une lettre d'information qui synthétise les différentes actualités de l'Ecole. Chaque brève renvoie sur un article plus complet, édité sur le site de l'Ecole ([www.eesi.eu](http://www.eesi.eu)). Les rubriques composant cette lettre d'information tiennent aussi bien de la programmation culturelle de l'Ecole (expositions, conférences, festivals) que de la pédagogie. Elles présentent également les actualités des professeurs ainsi que celles des anciens élèves de l'EESI.

Pour y faire paraître des informations, il faut envoyer par courriel un contenu (texte de présentation et visuel) à la personne en charge de la communication avant la fin du mois.

#### D. Observatoire de l'activité des diplômés

Un observatoire des diplômés se met en place cette année pour permettre une meilleure lecture de l'insertion professionnelle des anciens étudiants. Ce dispositif complètera par l'enquête annuelle menée par le ministère de la Culture et de la Communication qui s'emploie à recontacter les promotions de diplômés passées, afin de connaître précisément leur environnement professionnel. Ces données sont restituées sous forme statistique par le Département des études de la prospective et de la statistique.

D'autre part, l'EESI enrichit de ses propres données l'annuaire professionnel à l'initiative du Pôle Image Magelis d'Angoulême, destiné à repérer les individus par activité et par compétence.

Enfin, la lettre d'information mensuelle communique l'actualité artistique et professionnelle des anciens étudiants qui font la démarche d'y figurer.

#### E. Offres de travail, stages, concours

Tout au long de l'année, l'EESI reçoit des offres de travail, de stages et de concours.

La pertinence de ces offres est d'abord étudiée par la direction pédagogique de l'Ecole qui décide de l'opportunité de diffuser l'offre en question.

Les étudiants reçoivent les propositions sélectionnées sur leur adresse électronique d'Ecole et y répondent le cas échéant.

#### F. Association des étudiants de l'Image

L'association des étudiants de l'Image, Campus Image Angoulême, a été créée en septembre 2008. Sous l'impulsion du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, des étudiants issus des sept écoles de l'image (EESI, EMCA, ENJMIN, CEPE, CREADOC, IUT, LISA) ont posé les bases d'une association loi 1901 pour favoriser les échanges entre les 700 étudiants du Campus.

L'adhésion (5 euros par an) ouvre des avantages (tarifs préférentiels auprès de partenaires, accès aux locaux sportifs, participation aux différentes activités organisées par l'association tout au long de l'année) et fédère les participants autour du projet.

#### G. Horaires d'ouverture de l'Ecole

Le site d'Angoulême est ouvert de 8h à 22h d'octobre à juin hors vacances scolaires et de 8h à 18h pendant les vacances d'hiver et de printemps.

Le site de Poitiers est ouvert de 8h à 22h d'octobre à décembre puis de 8h à 24h à partir de janvier hors vacances scolaires.

L'école ferme ses portes pour les vacances de Noël et pour trois semaines en août.

## H. Règles d'hygiène et sécurité

La consommation de nourriture ou de boisson est strictement interdite dans les salles informatiques. La consommation de drogues et d'alcool au sein de l'établissement relève du conseil de discipline.

Les locaux de l'Ecole sont exposés au risque d'incendie en raison des produits inflammables stockés.

Pour éviter tout risque d'incendie, il est important d'appliquer les consignes de sécurité suivantes :

- s'interdire de fumer dans tous les espaces couverts
- laisser les issues de secours, circulations, paliers et escaliers entièrement dégagés
- respecter et ne pas déplacer le matériel de lutte contre l'incendie : extincteurs, détecteurs, déclencheurs manuels d'incendie, réseau d'incendie, et conserver lisibles les documents de sécurité affichés (plans d'évacuation)
- ne pas bloquer les portes coupe-feu
- ne pas ouvrir, modifier, rendre inaccessibles ou peindre les armoires électriques.

En complément de ces consignes, il est important de respecter ces règles de comportement :

- participer aux exercices d'évacuation organisés tous les semestres
- reboucher toujours les containers de produits inflammables, en limiter le stockage, les manipuler loin des sources de chaleur ou d'appareils électriques
- être attentif aux odeurs suspectes
- alerter le personnel en cas d'incendie.



# EQUIPE PEDAGOGIQUE

## Directrice générale

Sabrina Grassi-Fossier

## Chargée des études

Alice Vergara

## Directeur du Post-diplôme

Erik Bullo

## Co-Directeurs du Master Bande dessinée

Sabrina Grassi-Fossier, Lambert Barthélémy

## Co-Directeur du Master Arts interactifs

Sabrina Grassi-Fossier, Bertrand Augereau

## Enseignants

Christian Arnau, animation

Arezki Aoun, dessin

Joan Ayrton, peinture

Aurélien Bambagioni, net art, webdesign et réseaux

Sabine Barbé, histoire des arts et des civilisations, histoire et théorie de l'art

Emmanuelle Baud, écriture et réalisation multimédia

Thomas Cadène, bande dessinée

Yves Chaudouët, édition

Frédéric Curien, espaces sonores et musicaux

Jean-Marie Dallet, art interactif

François Delaunay, pratiques picturales

Jean-Christophe Desnoux, le sonore, images et espace

Bertrand Desormeaux, vidéo, cinéma

Athanassios Evangelou, histoire et théories des médias

Léonard Faulon, graphisme et média, formes courtes

Claire Fouquet, animation

Jeanne Gailhoustet, photographie

Vincent Gérard, cinéma

Gérald Gorridge, bande dessinée et dessin de narration

Thierry Groensteen, histoire de la bande dessinée

Malgorzata Grygielewicz, théorie de l'art

Michelle Héon, installation et scénographie des récits

Dominique Herody, bande dessinée et dessin de narration

Hervé Jolly, objets programmés visuels et sonores

Mark Kerridge, langue anglaise

Jacques Lafon, histoire de l'art, période contemporaine

Christian Laroche, interface et robotique

Guy Limone, peinture

Gilbert Louet, capture des mouvements, procédés immersifs

Laurent Makowec, vidéo, cinéma

Sylvie Marchand, dispositif scénographique interactifs multimédia

Nicole Phoyu-Yedid, histoire de l'art  
 Régis Pinault, volume  
 Dominique Richir, design graphique  
 Philippe Sergeant, philosophie, histoire des arts  
 Johanna Schipper, bande dessinée  
 Thierry Smolderen, narration, écriture de scénario  
 Emmanuel Van der Meulen, peinture  
 Pierre Vitou, graphisme de communication, infographie  
 Caroline-Jane Williams, langue anglaise  
 Stephen Wright, histoire et théorie de l'art  
 Virginie Yassef, pratiques mixtes  
 Xavier Zimmermann, photographie

### Professeurs invités en 2012-2013

Claudiu Candea, dessin  
 Laurie Bellanca, performance

### Assistants d'enseignement

Jean-François Joyeux, conception informatique, programmation, réalisation multimédia  
 Stéphane Moinet, réalisation vidéo et post-production  
 Richard Porteau, photographie

### Techniciens chargés d'encadrement pédagogique

Pierre-Guy Auger, animation  
 Audrey Barbotin, multimédia  
 Gilles Bollaert, ingénieur de recherche  
 Enrico Floriddia, photographie numérique  
 Yann Grolleau, sculpture, volume  
 Samuel Neuhardt, son  
 Colin Peguillan, vidéo  
 Anne-Emilie Philippe, atelier édition  
 Patrick Sausse, vidéo  
 Claire Terral, photographie

### Médiathécaires

Marie Fournier, documentaliste  
 Aurélie Magar, bibliothécaire  
 Janine Laffargue, bibliothécaire

# RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

## Informatique

### Salle Informatique Mac

#### Angoulême

- Salle équipée de 16 stations de travail :
- 16 iMac 21" (suite Adobe CS5 Master, Final Cut Express, Logic Express)
  - 16 tablettes graphiques A5
  - 1 photocopieur multifonction

#### Poitiers

- Salle équipée de 16 stations de travail :
- 16 iMac 27" (suite Adobe CS5 Production, Final Cut Express, Logic Express, Painter X, LibreOffice)
  - 2 scanners A4
  - 1 vidéoprojecteur fullHD
  - 1 photocopieur multifonction

### Salle Informatique PC

#### Angoulême

- Salle équipée de 16 stations de travail :
- 16 PC (suite Adobe CS3)
  - 6 tablettes graphiques A4
  - 1 scanner réseau

#### Poitiers

- Salle équipée de 10 stations de travail :
- 10 PC HP-Z400 xéon 23" (suite Adobe CS5 Production, MaxMsp5, suite Autodesk 2013)
  - 1 écran plasma panasonic 3D
  - 1 vidéoprojecteur fullHD
  - 1 photocopieur multifonction

### Salle Informatique

#### Angoulême

- Salle équipée de 9 stations de travail :
- 9 iMac 21" (suite Adobe CS5 Master, Final Cut Express, Logic Express)
  - 1 écran calibré
  - 1 tablette graphique Cintiq 21"
  - 1 tableau interactif + vidéoprojecteur

### Salle Post-Production

#### Poitiers

- Salle équipée de 6 stations de travail :
- 6 MacPro bi-xeon (Final Cut Studio 7, Avid Composer)
  - 1 vidéoprojecteur fullHD

### Animation

#### Angoulême

- 9 iMac 21" (suite Adobe CS5 Master, Final cut express, TV Paint, Painter)
- 4 tablettes Cintiq 12"
- 2 PC Line-Test avec banc-titre (suite Adobe CS4)
- 1 scanner A4 avec chargeur
- 1 serveur stockage dédié
- 6 tables lumineuses 12"
- 1 copieur multifonction

matériel disponible en prêt :

- 5 reflex numériques
- objectifs, pieds, éclairages
- caméscope numérique à carte

#### Poitiers

- 6 PC HP-Z400 xéon 23" (suite Adobe CS5 Production, TV Paint, MaxMsp5, suite Autodesk 2013)
- 1 PC Line-Test avec banc-titre
- 1 scanner A4 avec chargeur
- 1 serveur stockage dédié
- 1 vidéoprojecteur
- 8 tables lumineuses A3
- perforatrice et réglettes flipbook

matériel disponible en prêt :

- appareils Canon EOS 350D et 500D
- appareils Konica DimageA2
- objectifs, pieds, éclairages
- large choix de caméscopes

## Photographie

### Photographie argentique et numérique

#### Angoulême

##### Les laboratoires

- une salle noire pour développement films noir et blanc 24x36, 6x6, plan film
- 4 laboratoires photo pour tirage photo noir et blanc d'après 24x36, 6x6, 4x5 inch
- 1 agrandisseur pour grand tirage noir et blanc (1,20m x 3m maximum)
- 4 agrandisseurs pour tirage photo noir et blanc d'après 24x36, 6x6

##### La salle de travail

- 3 iMac 21"
- 2 PC
- 1 scanner documents transparents (négatif-positif 24x36), Epson
- 1 scanner documents opaques et transparents (négatif-positif 24x36, 6x6, 4x5 inch), Epson
- 2 imprimantes couleur jet d'encre (A3+), Epson
- 1 imprimante grand format couleur jet d'encre (largeur 111 cm), Epson
- Les ordinateurs sont tous équipés de Photoshop, Indesign, Illustrator et connectés à internet.
- 2 bancs de reproduction
- 1 massicot 137 cm
- 1 massicot 60 cm

##### matériel disponible en prêt :

- Boîtier photographique argentique :
  - 10 boîtiers 24x36, tous objectifs, Nikon
  - 3 moyen format, Hasselblad
  - 1 chambre
- Appareils photographiques numériques :
  - 9 compacts Nikon
  - 6 bridges Nikon
  - 4 reflex Nikon
  - 1 moyen format
  - pieds photos

## Photographie numérique

#### Poitiers

- 6 iMac 22" core-i5 (suite Adobe CS5 Production)
- 2 scanners transparents
- 1 traceur Epson 7800
- 1 traceur Epson 4800
- 1 massicot
- 3 imprimantes
- 1 vidéoprojecteur

##### matériel disponible en prêt :

- 10 boîtiers Nikon APD90
- appareils EOS7D, Casio, Panasonic TZ10
- appareils Nikon D70 et Coolpix
- objectifs, pieds, éclairages

## Vidéo

#### Angoulême

##### Plateau :

- Plateau de prise de vue avec gril technique, jeu d'orgue, éclairages multiples
- Régie Analogique Magic Dave 4 :2 :2

##### Studio :

- 1 MacG5 double-écran (Final Cut 5, DVD Studio Pro)
- 1 Mac Pro QuadCore écrans HD carte Black Magic HD (Final Cut 7, DVD Studio Pro, Suite Adobe CS5 Production, Toast Titanium)
- 1 MacBookPro (Final Cut 7, DVD Studio Pro, Suite Adobe CS5 Production, Toast Titanium)

##### Matériel disponible en prêt :

- caméscopes DV, DVCAM, HD
- pieds, éclairages

#### Poitiers

- Plateau de tournage 120m2 avec murs et sol vert incrustation et rideaux noirs
- Gril d'éclairage à 4,5m avec rampes d'ambiance, dedolight, blondes, mandarines
- Jeu d'orgue programmable Spring-v2 2x24 36kW

- Régie analogique
- 2 caméras plateau en télécommande
- Système STT Mocap 6 caméras IR
- 1 Station MotionBuilder

matériel disponible en prêt :

- camescopes Sony HVR-27E, CX-560VE
- camescopes DV mini DCR-HC
- cams DVCAM DSR-PDX10
- pieds, éclairages

## Son

### Angoulême

- Cabine insonorisée d'enregistrement
- 1 MacPro QuadCore (LogicPro 9, MaxMsp 5,
- 1 PC QuadCore (Live Ableton, Melodyne, Reason 4)
- 1 MacBookPro (Live Ableton, LogicPro 9, MaxMsp 5)

### Poitiers

- Cabine insonorisée d'enregistrement
- 1 MacPro carte son 24io
- 1 MacPro virtualisation sonore
- Clavier, table mixage, Ampli
- 1 vidéoprojecteur fullHD

## Edition

### Angoulême

- Sérigraphie : 2 tables mécaniques 50x70cm et 60x80cm, combiné d'insolation pour écran 80x100, évier lumineux, 2 étuves 10 écrans, 2 claies séchage
- Lithographie : Presse Eugène Brisset plateau 78x64cm, pierres de tailles diverses, encres litho classique, papiers
- Taille d'épargne : presse 80x60cm, goujes, plaques, encres et papiers
- Typographie : presse à épreuve 25x30, divers casses de caractère

- Offset : combiné insolation plaques 60x80cm, presse offset Dourdouille Teurnier à manivelle deux temps
- 2 IMac 21" écran calibré
- 1 scanner A3
- 1 traceur Epson 9800
- 1 imprimante laser A3+

## Scénographie

### Poitiers

- 1 station HP-Z800 xeon avec carte 4 sorties video (MaxMsp 5, suite Adobe CS5 Production, Processing, Arduino)
- 3 vidéoprojecteurs
- Large choix capteurs InterfaceZ
- Atelier Mécatronique : cartes arduino, capteurs, moteurs...

## Volume

### Angoulême

- Atelier de découpe, usinage, soudure, moulage, assemblage, construction, traitement de surface, finition peinture (métal, bois, plâtre, résine acrylique, matériaux composites...).
- Scie à onglet radiale
- Scie semi-stationnaire
- Scie à ruban bois
- Scie à ruban métal
- Raboteuse dégauchisseuse
- Perceuse à colonne
- Poste à souder (à électrodes enrobées)
- Chalumeau
- Scie circulaire
- Scie sauteuse
- Défonceuse
- Outils pneumatiques
- Divers outils portatifs

Une partie du matériel est disponible en prêt

### Poitiers

En cours d'aménagement.

## SERVICES DE L'ECOLE

46

### Direction

Directrice générale

**Sabrina Grassi-Fossier**

direction.generale@eesi.eu

134 rue de Bordeaux

16000 Angoulême

Assistante de direction

**Sophie Burel**

tél. 05 45 92 01 01 / 06 42 72 70 03

s.chrzaszcz@eesi.eu

Directeur administratif et financier

**Laurent Prenveille**

tél. 05 45 92 26 90

l.prenveille@eesi.eu

134 rue de Bordeaux

16000 Angoulême

Directrice administrative et financière adjointe

**Catherine Beaudeau**

tél. 06 32 69 46 18

c.beaudeau@eesi.eu

26 rue Jean Alexandre

86000 Poitiers

### Pédagogie

Chargée des études

**Alice Vergara**

tél. 05 49 88 82 43

a.vergara@eesi.eu

26 rue Jean Alexandre

86000 Poitiers

Secrétariats pédagogiques

**Adeline Lapeyre**, site d'Angoulême

tél. 05 45 92 02 22

a.lapeyre@eesi.eu

134 rue de Bordeaux

16000 Angoulême

**Alexandra Gence**, site de Poitiers

tél. 05 49 88 82 42

a.gence@eesi.eu

26 rue Jean Alexandre

86000 Poitiers

Médiathèques

**Janine Laffargue**, site d'Angoulême

tél. 05 45 92 30 73

j.laffargue@eesi.eu

**Aurélié Magar**, site d'Angoulême

tél. 05 45 92 30 73

a.magar@eesi.eu

**Marie Fournier**, site de Poitiers

tél. 05 49 88 81 55

m.fournier@eesi.eu

### Communication

Chargée de communication

**Fanny Belvisi**

tél. 05 45 92 20 62 / 06 77 42 47 99

f.belvisi@eesi.eu

### Développement et relations internationales

Chargée du développement  
et des relations internationales

**Charlotte Martin**

tél. 05 45 92 86 28 / 06 88 08 97 78

c.martin@eesi.eu

134 rue de Bordeaux

16000 Angoulême

### Post-diplôme

Directeur du post-diplôme

**Erik Bullo**

dir.post-diplome@eesi.eu

26 rue Jean Alexandre,

86000 Poitiers

Secrétariat du post-diplôme

**Alexandra Gence**, site de Poitiers

tél. 05 49 88 82 42

a.gence@eesi.eu

### Administration et équipe technique

Accueil

**Amandine René-Bastoen**, site d'Angoulême

tél. 05 45 92 66 02

a.rene-bastoen@eesi.eu

**Nicolas Leduc**, site de Poitiers

tél. 05 49 88 82 44

n.leduc@eesi.eu

Service informatique

**Stéphane Ledoux**, site d'Angoulême

tél. 05 45 92 32 20

s.ledoux@eesi.eu

**Jérôme Grellier**, site de Poitiers

tél. 05 49 88 82 45

j.grellier@eesi.eu

Gestion des sites

**Aurélien Stricher**, site d'Angoulême

tél. 05 45 92 27 69

a.stricher@eesi.eu

**Jean-Yves Rigot**, site de Poitiers

tél. 05 49 88 81 56 / 06 75 52 83 10

jy.rigot@eesi.eu

Comptabilité

**Marie Mahérault**, site d'Angoulême

**Charlotte Guibert**, site de Poitiers

Assistante de gestion

**Fabienne Berger**, site d'Angoulême

Technique et maintenance

**Mohammed Bouazza**, agent de maîtrise,

site d'Angoulême

**Anthony Delhomme**, agent de maintenance,

site de Poitiers

**Stéphane Desfor**ges, gardien, site d'Angoulême

**Daniel Villeneuve**, agent de maintenance,

site d'Angoulême

**Patrick Simonnet**, agent de maintenance,

site de Poitiers

**Fabienne Renaud**, agent d'entretien,

site de Poitiers



# CALENDRIER 2012-2013

## Rentrée

1er octobre 2012

## Semestres

### 1er semestre

du 1er octobre 2012 au 11 janvier 2013

### 2ème semestre

du 14 janvier 2013 au 5 juillet 2013

## Réunions du Conseil pédagogique

1er trimestre 13 novembre 2013

2ème trimestre 18 janvier 2013

3ème trimestre 7 mars 2013

4ème trimestre 2 juillet 2013

## Réunions du Conseil d'orientation pédagogique

mensuelle

## Réunions du Comité Recherche

22 novembre 2012 et 9 avril 2013

## Réunions du CSPVE

28 novembre 2012 et 4 avril 2013

## Conseils d'administration

24 octobre 2012

13 décembre 2012

26 mars 2013

20 juin 2013

## Période de bilans

Du 21 Janvier 2013 au 1er février 2013 :

années 1, 2, 3, 4, 5

Du 10 au 21 juin 2013 :

années 1, 2, 4

## Diplômabilité

7 mai 2013 (DNAP 3)

## Commission de passage en 2ème cycle

Semaine du 1er au 5 juillet 2013

## Journées Portes Ouvertes

2 février 2013 (site Angoulême) et 9 mars 2013

## Concours d'entrée

### 1ère session

29 et 30 avril 2013

### 2ème session

septembre 2013 (à confirmer)

## Commissions internes d'équivalence et d'admission

### 1ère session

mai 2013

### 2ème session

septembre 2013 (à confirmer)

## Vacances

### Vacances de Noël

du 24 décembre 2012 au 4 janvier 2013 inclus

### Vacances d'hiver

du 18 février 2013 au 1er mars inclus

### Vacances de printemps

du 15 au 26 avril 2013

### Vacances d'été

à partir du 8 juillet 2013





Directrice de publication  
**Sabrina Grassi-Fossier**

Photographies  
**Tous droits réservés**



L'EESI est une école supérieure d'art financée  
par le ministère de la Culture et de la Communication,  
la Région Poitou-Charentes,  
les villes d'Angoulême et de Poitiers.

